



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 16 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil
scientifique et technologique sur les travaux
de sa quarante-septième session**

Rapporteur : M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue du 6 au 15 novembre 2017 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne).

2. Le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize), a ouvert la session le lundi 6 novembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M^{me} Annela Anger-Kraavi (Estonie) en sa qualité de Vice-Présidente du SBSTA et M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe) en sa qualité de Rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 novembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2017/5).

4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;



- b) Organisation des travaux de la session ;
- c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
- 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
- 4. Rapport du Comité de l'adaptation.
- 5. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
- 6. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris.
- 7. Questions relatives à l'agriculture.
- 8. Recherche et observation systématique.
- 9. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;
 - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
 - c) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
- 10. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
 - a) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
 - b) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
- 11. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Règles, modalités et procédures pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
- 12. Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques, conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
- 13. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
- 14. Rapports sur d'autres activités :
 - a) Rapport annuel sur l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans leurs rapports biennaux et leurs communications nationales;
 - b) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;

- c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.
- 15. Questions diverses.
 - 16. Clôture et rapport de la session.

III. Rapport sur les points 2 b) à 15 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

- 5. À sa xx^e séance, le xx novembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président, à achever le rapport de la session et à le faire distribuer à l'ensemble des Parties.
-